

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 8 (1879)

Heft: 5

Rubrik: Examens des recrues de 1879

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au ton hautain et passionné de l'homme, à ses paroles emportées et saccadées, à sa logique boiteuse, le serpent, à l'exemple du paysan du Danube, oppose un discours humble, calme, prudent et néanmoins plein de force. C'est le ton du faible parlant au puissant, le langage de la raison en face de la passion, c'est la *prudence* proverbiale du serpent (*en sa langue*, dit l'auteur), c'est l'assurance qui puise sa force et son audace dans la vérité, c'est, — qu'on me permette ce rapprochement un peu forcé, — c'est la fermeté des martyrs parlant à leurs bourreaux avec douceur et persuasion ; c'est enfin la téméraire et courageuse franchise qui éclate à la vue de l'injustice la plus criante.



EXAMENS DES RECRUES DE 1879.

Personne plus que l'instituteur n'a dû éprouver de douloureuses émotions du triste résultat des examens de recrues. Il faudrait n'avoir plus aucune fibre de patriotisme pour ne pas être alarmé du rang si peu honorable que nous occupons dans la classification des Etats confédérés, Au lieu de récriminer, au lieu de nous plaindre des causes de cet échec. profitons-en plutôt pour sortir de notre apathie et pour chercher dans notre propre conscience si nous n'y avons pas contribué quelque peu nous-même. Comment faisons-nous l'école ? Prenons-nous tous les moyens que la loi met à notre disposition pour obtenir une bonne fréquentation ? Est-ce que nous nous tenons à la hauteur de notre mission et de nos devoirs journaliers par cette application à l'étude, par cette constance au travail et par cette préparation des classes qui seule peut assurer le succès de notre enseignement ? Et l'école de perfectionnement a-t-elle été fréquentée et tenue régulièrement ? Avons-nous eu le courage de recourir à l'autorité toutes les fois que les circonstances l'exigeaient ? Est-ce que parmi les recrues il ne se trouve point de nos élèves ? Comment ont-ils subi leur examen ?

Ces questions que nous pourrions multiplier et que nous ne manquons pas de nous adresser, nous feront trouver la cause éloignée du moins, de l'affront affligeant que notre canton vient de recevoir.

Voici quelques extraits du rapport adressé par M. Landolt, l'expert pédagogique sur les examens de 1879 : « Quelques écoles n'ont pas rempli leur devoir, et se sont distinguées par leur mauvais résultat ; d'autres ont prouvé à quel degré de perfection une bonne école primaire peut faire parvenir ses élèves. Cependant la plupart des mauvais résultats peuvent être attribués à une mauvaise fréquentation qui, si elle est quelquefois excusable, a été constatée dans la majorité des cas comme volontaire et punissable. Le principal point sur lequel je prends la liberté d'attirer votre attention est la lecture, qui laisse immensément à désirer, non-seulement comme lecture comprise avec compte-rendu, mais comme lecture mécanique principalement. Si un enfant lit très couramment à 15 ans, il ne perdra jamais complètement cette aptitude ; car il recherchera toujours l'occasion de s'exercer, tandis que si la lecture est un travail pour lui, il évitera ou plutôt ne recherchera pas ces occasions et perdra le plus ou moins de pratique que l'école lui avait inculquée avec tant de peine... »

« Chaque régent devrait être obligé d'envoyer à la Direction de l'Instruction publique un état nominatif des écoliers sortants des écoles, pourvu de notes complètement basées sur le règlement fédéral des examens du recrutement, seulement adaptées plus sévèrement qu'on n'a l'habitude de le faire jusqu'à présent. Cet état devrait être livré pour le 1^{er} février de l'année courante, et l'inspecteur serait chargé d'en faire vérifier le résultat, dans le courant du mois de mars, dans dix écoles de son district qui lui seraient indiquées successivement et directement par la dite Direction. Outre cela, la Direction se réserverait de faire vérifier par une commission spéciale le résultat en question dans deux écoles de chacun des sept districts, savoir quatorze. De cette manière cinquante-quatre écoles, par année, seraient contrôlées. Après chaque recrutement, les notes de l'expert pédagogique devraient être ajoutées à chaque écolier, à côté de celles du régent, comme point de comparaison, et au bout de quelques années, l'autorité compétente serait à même de porter un jugement assuré sur les résultats obtenus et sur les mesures à prendre, tandis que régents, élèves et commissions d'école seraient stimulés à faire leur possible pour obtenir un résultat favorable. »

Voici, d'après M. l'Inspecteur, les différentes causes des mauvais résultats :

- 29 recrues pour maladies de l'esprit et du corps.
- 17 » pour changement de langue maternelle.
- 62 » ont quitté l'école à 13 ans.
- 21 » » de 10 à 12 ans.
- 82 » ont eu mauvaise instruction.
- 68 » doivent se reprocher une mauvaise fréquentation.
- 58 » n'ont pas eu d'école ou seulement un ou deux hivers.

Voici maintenant la moyenne des résultats obtenus dans les examens passés du 12 au 29 août 1878, calculée pour cent :

NOTES.	Très-bien.	Bien.	Assez bien.	Mauvais.	Nul.
	1	2	3	4	4 _o
Lecture	18	33	41	3	5
Composition	20	30	34	9	7
Calcul mental	14	20	34	23	9
Calcul écrit	16	20	31	24	9
Géograph. his. ins. cirq.	11	12	19	48	10

29 pour % doivent assister aux écoles complémentaires.

6 pour % complètement illettrés.

A la suite du rapport sur les examens de recrues, M. le Directeur de l'Instruction publique a réuni la conférence des préfets et des inspecteurs scolaires. Voici, si nous sommes bien renseigné, les principales idées qui se sont fait jour dans la discussion et qui doivent être communiquées à M. Landolt :

1^o Nos jeunes gens de la campagne sont en général peu habitués à se trouver en contact avec des étrangers. Epouvantés par l'appareil tout nouveau du recrutement, par la visite sanitaire et par la manière militaire dont on procède aux examens, ils sont encore désorientés par un accent étranger à celui de leurs instituteurs. La conférence désire qu'à l'avenir l'expert fédéral s'adjoigne dans chaque lieu de recrutement un inspecteur, professeur ou instituteur de la contrée, qui procéderait aux interrogations sous la direction et le contrôle de cet expert. On émet l'avis que si les Tessinois n'étaient pas interrogés par des Tessinois, les Vaudois par des Vaudois, etc., les résultats seraient bien changés.

2^o La conférence exprime le vœu que, conformément à l'art. 209 du

règlement, le commandant du recrutement assigne aux préfets une place officielle dans les examens.

3° Comme l'a dit fort justement M. Landolt, le patois est un grand obstacle au développement de nos enfants des campagnes. Arrivés en classe à 7 ans, ils entendent pour la première fois parler français; ils continuent à parler patois, aussitôt rentrés à la maison et après leur émancipation de l'école. Notre canton est le seul où cet inconvénient soit si général, car le dialecte populaire allemand est encore de l'allemand, et le patois a disparu dans les autres cantons romands.

4° A l'examen spécial des élèves émancipés, proposé par M. Landolt, la conférence préférerait l'introduction d'un Bulletin-livret qui serait la reproduction du registre matricule et dont l'exhibition serait exigée des recrutables sous peine de punitions à établir par les autorités fédérales et cantonales.

5° L'on formule le vœu que les jeunes gens signalés comme «malades de corps ou d'esprit» soient désormais complètement défalqués des rapports, pour la raison que ces malheureux ne sont pas coupables de leur ignorance.

6° Les autorités scolaires redoubleront d'efforts, afin de surmonter l'apathie de nos populations et de faire mieux exécuter les lois scolaires. Ces autorités opinent qu'il y a déjà un progrès considérable réalisé depuis quelques années; que seulement les résultats sont lents à constater. Il suffit en outre de quelques ignares pour abaisser le niveau de tout un district

Note de la Réd. Si nous ne nous trompons, le district de la Broye qui occupait jusqu'ici le premier rang a passé en 1878 au troisième rang, à cause de deux communes.

Les instituteurs savent que les examens ont lieu au mois d'août ou au mois de septembre. Ils ont donc encore 3 ou 4 mois pour la préparation spéciale des recrutables. Si tous voulaient remplir scrupuleusement leur devoir, le canton de Fribourg serait certain de conquérir cette année une place honorable.

Qu'on n'allègue point pour excuse le défaut de fréquentation des élèves, car, pour obtenir cette fréquentation, ils n'ont qu'à écrire une lettre au préfet.

Nous connaissons des communes où de futurs recrutables n'ont jamais été encore appelés à l'école de perfectionnement cet hiver, sous prétexte que ces jeunes gens sont étrangers à la commune!!

Le *Chroniqueur* nous apprend que désormais la Direction de l'Instruction publique fera publier dans la *Feuille officielle* les noms des communes qui fournissent le plus d'illettrés et les noms de ces illettrés. La menace de ce pilori aura peut-être plus d'influence que les exhortations et les fera sortir de leur apathie. Il est juste que ceux qui sont la cause du déshonneur que nous subissons en supportent la conséquence les premiers. La *Feuille officielle* nous fera donc connaître les maîtres négligents et les communes coupables.

Au moment de mettre sous presse, la *Feuille officielle* nous apporte l'article ci-après sur lequel nous appelons l'attention spéciale des instituteurs :

« La conférence des préfets et des inspecteurs scolaires, réunie le 15 courant, en vertu des art. 230 et 231 du règlement général, a pris connaissance du résumé des examens des hommes nés en 1879, astreints à l'école de 1866 à 1874 et recrutables en 1878. Elle a pu constater que le résultat si regrettable pour notre canton est essentiellement dû à la mauvaise fréquentation de 68 élèves; à l'émancipation irrégulière de 83;

à la circonstance que 58 autres élèves sont parvenus à se soustraire complètement à l'obligation de fréquenter l'école. Tandis que l'on remarque un progrès sensible dans les communes de Rossens, Ecuwillens, Villarlod, Guin, Planfayon, St-Urs, Wünnenwyl, Delley, Mannens, Seiry, Pâquier, Gruyères, Marsens, Sâles, Albeuve, Vuippens, Berlens, Chapelle, Châtelard, Chavannes-les-Forts, Estévenens, Siviriez, Sommentier, Vauderens, Torny, Attalens, Porsel, St-Martin, Galmitz, Montilier, Morat, Ormey, qui ont relevé le niveau moyen de leurs notes antérieures, on est obligé de reconnaître que les recrutables domiciliés dans les communes de Fribourg, Avry-sur-Matran, Ependes, Praroman, Treyvaux, Chevilles, Dirlaret, St-Antoine, St-Sylvestre, Ueberstorf, Berg, Domdidier, Dompierre, Montet (Broye), Avry-devant-Pont, Bulle, Cerniat, Charmey, Gumefens, La Roche, Pont-la-Ville, Romanens, Vuadens, Villarimboud, Villaz-St-Pierre, Bouloz, Barberêche, Cormondes et Courtion ont présenté la plus forte proportion d'illettrés et contribué à abaisser la moyenne des notes du canton. »

« Indépendamment des mesures prises à nouveau pour obtenir une meilleure exécution des lois scolaires, la conférence a décidé de s'adresser aux Directions de la Guerre et de l'Instruction publique pour les prier de publier dans la *Feuille officielle*, après les opérations du recrutement, les noms, prénoms, noms du père, lieux d'origine et de domicile de chaque homme, incorporé ou non, qui doit être renvoyé à l'école complémentaire, afin que la flétrissure atteigne les coupables. »

« Cet avis est donné quelques mois à l'avance, afin que les intéressés aient le temps de se préparer aux examens et de se soustraire ainsi au désagrément de figurer sur la liste des illettrés. »

« Fribourg, le 21 avril 1879. »



CORRESPONDANCES

I

Du Valais, ce 15 avril 1879.

Monsieur le Rédacteur,

Contrairement à l'avis inséré dans le dernier numéro du *Bulletin*, la réunion de la Société valaisanne d'éducation est fixée au 5 juin prochain. Ce qui a motivé ce changement de date, c'est surtout l'horaire du chemin de fer pour la saison d'hiver, qui n'aurait permis aux instituteurs du Haut-Valais de n'arriver à Saint-Maurice, lieu de notre réunion qu'à 10 heures 45; de cette manière, il n'était guère possible de commencer la séance avant 11 heures. On a donc préféré attendre que le service d'été, qui nous sera plus favorable, soit organisé. Le seul inconvénient qui puisse résulter du choix de cette époque, c'est que la plupart des instituteurs seront en vacances. Malgré cela espérons que le corps enseignant valaisan dont le zèle et le dévouement sont connus, se rendra nombreux à l'assemblée de Saint-Maurice. La vie, l'entrain, le succès, en un mot, d'une réunion dépend en tout premier lieu du nombre. Nos instituteurs n'ignorent pas quels grands services rend notre société; il importe donc de la soutenir par les cotisations, les travaux, la participation de chacun à ses assemblées.